

Laboratoire Départemental

Agréé par : Ministères de l'Agriculture, de la Santé, de l'Environnement
Portées d'agrèments communiquées sur demande

Rapport d'essai

émis le : 09/10/2009

DOSSIER N° : SA-09-01981

Référence du client : KOI 12-15

DOSSIER N° : SA-09-01981 du 28/09/2009

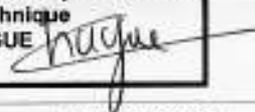
VIROLOGIE

Paramètres	Accr.	Résultat
Conformité de l'échantillon à la réception		Non conforme suivant la décision 2001/183/CE. : température de l'eau supérieure à 14°C.
Date prélèvement / Date début analyse		23/09/09-24/09/09
Nombre de poissons prélevés :		5
Nature / Conservation du prélèvement au LD40		Reins antérieurs Rates Cœurs / Conservation 2°C à 8°C.
Septicémie Hémorragique Virale (SHV) (1)		Absence du virus de la Septicémie Hémorragique Virale sur l'échantillon analysé. Culture négative sur les prélèvements : absence d'effet cytopathogène après deux passages sur cultures cellulaires sensibles.
Nécrose Hématopoïétique Infectieuse (NHI) (1)		Absence du virus de la Nécrose Hématopoïétique Infectieuse sur l'échantillon analysé. Culture négative sur les prélèvements : absence d'effet cytopathogène après deux passages sur cultures cellulaires sensibles.
Virémie Printanière de la carpe		Absence du virus de la Virémie Printanière de la Carpe sur l'échantillon analysé. Culture négative sur les prélèvements : absence d'effet cytopathogène après deux passages sur cultures cellulaires sensibles.

(1) METHODE pour l'isolement sur culture cellulaire et l'identification par séroneutralisation des virus agents de la SHV, de la NHI et de la NPI: Décision CE du 22/02/2001 (2001/183/CE) et Texte français de référence (CNEVA/LCRV).

Commentaire sur l'échantillon:

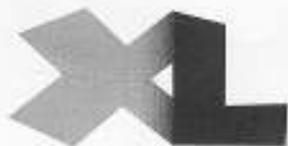
Commentaire **Résultat de l'analyse virologique rendu sous réserve étant donné la non conformité de l'échantillon.**

Le Directeur Responsable de secteur technique Dr A. MESPLÈDE	La Directrice Adjointe Mme DUMARTIN	Suppléant du responsable de secteur technique Mme CHAGUE 
--	--	--

Le rapport d'essais ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Il comporte 2 page(s)

La transmission par télécopie ou email de ce rapport n'a pas valeur officielle. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du Laboratoire Départemental des Landes. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole V.



Laboratoire Départemental

Agréé par : Ministères de l'Agriculture, de la Santé, de l'Environnement
Portées d'agrément communiquées sur demande

Destinataires des copies du dossier

<LE CLIENT>

DSV CHARENTE MARITIME

Client: EARL CARPIO

6 Impasse des Noyers

17150 CONSAC

Destinataire

EARL CARPIO

6 Impasse des Noyers

17150 CONSAC

Rapport d'essai

émis le : 09/10/2009

DOSSIER N° : SA-09-01981 du 28/09/2009

Date et Heure de réception : 23/09/2009 10:00

Préleveur ou Destinataire : LE CLIENT

Référence du client : KOI 12-15

Site prélèvement : PISCICULTURE CARPIO 17150 CONSAC

Espèce : CARPES KOI

Poids : 100 gramme(s) Bassin : hors sol n°13

Température : 15.0 °C

Observations :

PRELEVEMENT D'ORGANES

Paramètres	Accr.	Résultat
Nombre de poissons prélevés au LD 40	5	